

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	13

Date de	
Convocation	Affichage
05/03/2023	06/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE

Délibération n°2023-013

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX.

Procuration : Monsieur DEGEZELLE a donné pouvoir à Madame OBERT

Excusé :

Absent : Madame DRIEUX Marianne

Secrétaire de Séance : Marie - Andrée MAHIEUX

DELIBERATION AUTORISANT LE RETRAIT DE LA DELIBERATION 2022 – 041 AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A NOMMER MME OBERT EMELINE CONSEILLERE DELEGUEE

Par délibération du 8 décembre 2022, le conseil municipal approuvait la nomination de Mme Emeline OBERT en tant que conseillère déléguée à la vie associative, les fêtes et cérémonies, la culture, le patrimoine, le sport, la jeunesse, la gestion des salles communales suite à la démission de Monsieur Christophe DEBOUDT et pour laquelle Mme OBERT percevrait une indemnité mensuelle de 3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par un courrier en date du 30 janvier 2023, les services du contrôle de légalité de la Sous – préfecture de Dunkerque sollicitent le retrait de cette délibération au titre de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, l'article précité indique que « le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégué par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal (...) ».

L'octroi de délégations aux adjoints et conseillers municipaux ne relève pas de la compétence du conseil municipal mais de celle du Maire par arrêté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

Vu le courrier des services de contrôle de légalité de la Sous – Préfecture de Dunkerque ;

Il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération 2022-041 du 8 décembre 2022 autorisant la nomination aux fonctions de conseiller délégué à Mme Emeline OBERT à compter du 1^{er} janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 059-215905795-20230310-2023_013-DE

S²LO

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le

et publication,

le

ou notification

du



Le Maire,
M. DAVROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Davroux", written over the printed name of the Mayor.

Le secrétaire de séance
Anne - Marie MAHIEUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Anne - Marie Mahieux", written below the printed name of the Secretary of the Meeting.